

édité par les communistes
du 10ème arrondissement
120 bis rue La Fayette
75010 Paris
tél: 01 48 24 11 88
fax: 01 48 24 11 83
mail: pcf10@voila.fr

MARS-AVRIL 2009

à Paris^e

LES POSTIERS DU 10ème s'invitent au conseil d'arrondissement



les postiers
font signer
des pétitions

devant le bureau de poste Louis Blanc
où 3 emplois sont menacés

Lors du conseil d'arrondissement du 3 mars 09, l'union locale CGT et les postiers sont venus à la mairie pour alerter les élus sur les projets de suppression de 23 emplois dans le 10ème et ont remis au maire des pétitions.

Cette décision de la direction de La Poste se traduira par une réduction de guichets "toutes opérations" et une réorientation des personnels vers des activités à haute valeur ajoutée comme

les produits financiers et la boutique. Avec pour conséquence, pour les usagers, un allongement des files d'attente.

Cette nouvelle atteinte à la qualité du service aux usagers s'inscrit dans la volonté de La Poste et du gouvernement de rechercher la rentabilité maximale de l'entreprise, en vue de la transformer en société anonyme et de la préparer à s'ouvrir aux capitaux privés dans le cadre de la libéralisation du marché du courrier en 2011.

Cette dégradation du service aux usagers avait commencé en 2004 par la décision de supprimer les centres de tri de proximité qui permettaient un tri du courrier du 10ème le jour même et sur place. Puis, la direction de La Poste a décidé de supprimer la 2ème tournée à Paris, entraînant une distribution moins régulière et plus tardive du courrier (en début d'après-midi dans certains quartiers).

Face à cette remise en cause du service public, les élus communistes ont proposé un vœu de soutien qui a été voté majoritairement (à l'exception des élus de droite), demandant au maire de Paris:

- d'interpeller le gouvernement pour qu'il renonce à son projet de changement de statut de la Poste, rejeté massivement par les personnels et les usagers
- de provoquer la convocation immédiate de la réunion de la commission départementale de présence postale territoriale (CDPPT) pour mettre un terme à la politique de réduction des personnels et des services aux usagers
- d'exiger la présence à cette réunion des représentants des personnels qui n'est pas prévue actuellement dans les textes.

Les emplois menacés dans le 10ème

- 5 à la Gare de l'Est
- 3 à Louis Blanc
- 3 au Canal Saint-Martin
- 4 à Sambre et Meuse
- 1 au Boulevard de Strasbourg
- 1 à Bonne Nouvelle
- 2 à la Gare du Nord
- 4 à Paris 10 Magenta

PROFITS CONTRE SALAIRES

D'après les patrons, augmenter les salaires nuit à la compétitivité des entreprises françaises. En fait, augmenter les salaires, c'est s'attaquer à la répartition profits/travail. En 1981, 67,5% de la valeur ajoutée allait au travail. Aujourd'hui, seulement 58%.

Augmenter les salaires n'est donc pas quelque chose d'utopique. Il s'agit de récupérer une part des richesses créées qui peu à peu ont changé de poche et gonflé les marchés financiers. N'en déplaise à Laurence Parisot et aux patrons du MEDEF, nous ne sommes pas des rêveurs lorsque nous exigeons une autre répartition des richesses produites.

Cette exigence, c'est l'un des enjeux essentiels des luttes sociales actuelles, qu'elles se déroulent dans les Antilles ou en métropole comme lors de la journée du 19 mars.

Dante Bassino, responsable de la section PCF 10ème

60 CAMERAS DE VIDEOSURVEILLANCE POUR QUELLE EFFICACITE ?

Le 16 février dernier, s'est tenue, à la mairie du 10^{ème}, une réunion publique consacrée à la mise en place du plan de vidéosurveillance, décidé par le ministère de l'Intérieur en novembre 2007.

Le représentant de la Préfecture de Police a précisé que ce plan prévoyait un triplement des caméras de surveillance, soit 1000 supplémentaires à Paris et 60 dans le 10^{ème} et représentait un coût de 10 millions euros (mais vraisemblablement beaucoup plus).

De nombreux participants ont contesté l'intérêt de ce dispositif. En effet, toutes les évaluations (britanniques, australiennes, canadiennes ou même suisses) montrent que l'efficacité de ce dispositif est extrêmement variable. Ainsi, le taux de résolution des délits grâce à la vidéo surveillance ne dépasse pas les 3% !

En outre, plusieurs intervenants se sont interrogés sur le choix des implantations des caméras : face à un centre social, à proximité des entrées de certains collèges et lycées. Ne risque-t-on pas de stigmatiser certaines populations ? Vis-à-vis des jeunes, ne faudrait-il pas plutôt privilégier une démarche plus éducative, basée sur la confiance ? Ne risque-t-on pas de favoriser des stratégies de contournement de ces dispositifs et de déplacement des problèmes ?

En tout cas, un point de vue semblait partagé par de nombreux participants : les budgets prévus pour cette opération seraient sans doute plus utiles s'ils étaient utilisés au renforcement de la présence humaine dans nos quartiers.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

Un peu d'histoire : cette célébration fut proposée pour la première fois en 1911 par Clara Zetkin, dans une perspective révolutionnaire, les femmes étant considérées comme les plus exploitées. Les manifestations se multiplièrent les années suivantes. C'est en Russie, en 1917, qu'une grève générale des ouvrières de Saint-Petersbourg ancre une tradition qui, dès 1945, se répandit dans le monde entier. La France reconnaît officiellement cette fête en 1962 et les Nations unies en 1977.

Cette année, la Mairie de Paris a choisi de faire connaître des femmes créatrices. À l'initiative de Marie-Thérèse Eychart, la Mairie du 10^{ème} a donc présenté une exposition, Elsa Triolet et ses romans, qui a rappelé combien cette femme, d'origine juive et russe, devenue Française de cœur et épouse d'Aragon, fut un écrivain de talent.

Au programme également, deux spectacles de théâtre, *Histoire de Femmes* et *Féminité perpétuelle*, ont contribué à mener une réflexion sur la situation de la femme hier et aujourd'hui. Par ailleurs, un débat *Femmes et mondialisation* a permis de faire le point sur l'actualité internationale des luttes.

recul de l'académie

parents, enseignants et jeunes forment une chaîne autour du collège Grange aux Belles pour protester contre la réduction des heures d'enseignement (- 65 heures)



face à la mobilisation le Rectorat en a redonné 18 le compte n'y est pas

Le 12 février dernier, il y avait foule devant le Rectorat de Paris où se tenait le CDEN (Conseil départemental de l'Éducation nationale), chargé des mesures d'ouverture ou de fermeture de classes dans les écoles maternelles et élémentaires.

L'inspecteur d'Académie, à la demande de son ministre, envisageait la suppression de 72 postes d'enseignants spécialisés de RASED (Réseau d'aide spécialisée aux enfants en difficultés) et de 17 postes spécialisés dans les hôpitaux.

La mobilisation a contraint le rectorat à revoir sa copie : les postes d'enseignants dans les hôpitaux sont maintenus et 36 suppressions de postes d'enseignants spécialisés de RASED sont annulées.

Dans le 10^{ème}, un poste de RASED est supprimé. Mais l'inspecteur d'Académie a du renoncer à la fermeture d'une classe à la maternelle Écluses Saint-Martin. Un succès pour la communauté scolaire qui s'était bien mobilisée depuis plusieurs semaines.

Mais cette seule mesure ne suffira pas pour faire face à l'augmentation prévisible des effectifs attendus en septembre prochain dans les maternelles de l'arrondissement.

SALARIÉS INTERIMAIRES vingt et une régularisations

Une brèche est ouverte

Dans le 10^{ème}, les salariés sans-papiers de trois agences d'intérim sont toujours en grève depuis plus de huit mois. Leurs dossiers ont été déposés en Préfecture depuis plus de 2 mois pour certains. Grâce à leur lutte, vingt et un d'entre eux ont obtenu leur régularisation, début mars. Le gouvernement était fermement hostile à l'idée de régulariser des travailleurs intérimaires l'année dernière. La lutte des grévistes l'a forcé à revoir sa position.

Une situation bloquée pour beaucoup d'autres

Malgré les accords conclus avec la Préfecture, les dossiers de nombreux travailleurs restent bloqués. L'arrivée du nouveau ministre semble avoir bloqué le processus de régularisation. Ce sont des centaines de dossiers qui ne sont pour l'instant pas examinés par les services de la Préfecture.

Plus que jamais la lutte et l'action des syndicats, associations et élus restent nécessaires.

Alain Lhostis continue de faire pression en faveur des travailleurs qui sortent légèrement des critères de régularisation et s'est adressé directement au Préfet de police dans une lettre datée du 12 janvier.

La régularisation de ces travailleurs semble être en bonne voie, mais la Préfecture doit cesser de jouer la carte de l'enlèvement pour décourager les demandes futures et sanctionner ceux qui ont eu l'audace de lutter contre l'injustice.

Laurent Ighéroussene



COUP TORDU CONTRE L'AP / HP

Les habitants du 10ème sont fiers, à juste titre, de compter sur leur territoire la présence de deux hôpitaux prestigieux : l'hôpital Saint-Louis et l'hôpital Lariboisière/Fernand Vidal. Ils y trouvent la qualité des soins et ont la connaissance des prodiges réalisés en ces lieux en matière d'innovation de traitements et de recherche médicale.

Or, depuis quelques jours, la question de l'Hôpital public revient sur le devant de la scène et, comme toujours en pareil cas, nos dirigeants le trouvent trop coûteux et mal géré.

Les mises en cause redoublent actuellement contre ce système de santé français issu de la Libération qui a, depuis 1945, garanti à tous, avec certes des aléas permanents, l'accès à des soins de qualité.

À Paris, l'Hôpital public, c'est majoritairement l'Assistance publique/Hôpitaux de Paris. L'AP/HP est connue et renommée dans le monde entier. Or, à nouveau, on s'attaque à cette prestigieuse maison.

Depuis plusieurs mois, la direction générale contraint ses 2 hôpitaux du 10ème (Saint-Louis et Lariboisière) à fusionner au nom d'une soi-disante efficacité. On pourrait penser qu'il s'agit de rechercher l'efficacité médicale, mais pas du tout. On veut, avec cette réorientation, réduire les moyens pourtant déjà bien faibles de la gestion de l'Hôpital. Qui n'a connu



pour le retrait de la loi Bachelot, distribution matinale à l'embauche des équipes de jour à l'hôpital Saint-Louis avec Alain Lhostis, Marie Thérèse Eychart et des militants communistes

les queues interminables aux guichets ou les difficultés pour l'obtention d'une place dans une structure de convalescence médicalisée !

Plus grave, au prétexte du déficit de L'Assistance publique, en réalité de son sous-financement par les pouvoirs publics, l'objectif est de supprimer 5000 emplois, administratifs et soignants (médecins et infirmières).

Dernier coup tordu, la ministre de la Santé, coutumière de la méthode, a décidé de s'occuper de l'Hôpital à la hussarde. C'est ainsi que vient d'être décidé, à l'Assemblée nationale, en pleine nuit et en présence de quelques députés, la disparition de l'Assistance publique en tant qu'entité hospitalière et universitaire. Loin d'être anodin, cela est destiné à ouvrir les vannes au privé. D'ores et déjà, à Paris, les difficultés sont là pour consulter, particulièrement un spécialiste du secteur I, c'est-à-dire un praticien dont les prestations sont entièrement remboursées par la Sécurité sociale et les mutuelles.

C'est dans ce cadre que resurgit à nouveau la menace de fermeture des urgences de l'hôpital Saint-Louis (35 000 passages par an), reportées

vers les urgences du site Lariboisière, déjà surchargé, avec plus de 70 000 patients accueillis chaque année.

Alain Lhostis, conseiller de Paris, qui préside la Commission de surveillance de l'hôpital Saint Louis, vient de lancer un vibrant appel à sauver cette institution enviée dans le monde entier.

MENACE

sur le centre de santé de la rue du Maroc

Ce centre de santé est fréquenté par les populations les plus modestes de l'Est parisien et tout particulièrement celles résidant dans les quartiers Stalingrad, Chapelle et Barbès.

Alors que la ministre de la Santé, Mme Bachelot, affirme que son projet de loi est destiné à favoriser la médecine de proximité, le Conseil d'administration de la Caisse régionale d'assurance maladie (CRAM) d'Île-de-France a voté, lors de sa réunion du 3 février 2009, la fermeture du laboratoire d'analyses de biologie médicale, situé dans ce centre.

Marie-Thérèse Eychart et Alain Lhostis, élus communistes du 10ème, ont soumis au Conseil d'arrondissement du 3 mars un vœu qui a été approuvé par la majorité des élus.

Ce vœu demande au président du Conseil d'administration de la CRAM d'Île-de-France de renoncer à la réduction des activités de ce centre.

Il demande par ailleurs au maire de Paris de conforter les actions de soutien aux centres de santé associatifs à but non lucratif et de poursuivre la rénovation des centres de santé municipaux.



chaque année, les urgences de l'hôpital Lariboisière accueillent plus de 70 000 patients le projet de fermeture de celles de l'hôpital Saint-Louis va générer un afflux supplémentaire et entraîner un alourdissement de la charge de travail pour le personnel médical et un allongement du temps d'attente des patients

*vous souhaitez réagir
donner votre avis
faire des suggestions
travailler avec nous
sur l'une des questions
abordées ici, ou une autre
contactez-nous
par le moyen de votre choix
(voir coordonnées page 1)*

HÉBERGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES EXILÉS DU XÈME

nouveau refus de Mme Boutin

Alors que le gouvernement envisage d'envoyer à nouveau des renforts militaires en Afghanistan, à la demande du nouveau président des États-Unis, le nombre d'exilés qui décident de fuir les zones de guerre continue à augmenter sensiblement.

Les moyens financiers considérables dépensés par les USA et leurs alliés depuis 7 ans n'ont permis ni de "sécuriser" le pays, ni de participer à sa reconstruction, mais ont contribué, au contraire, à renforcer les talibans et leur ambition d'imposer leurs projets totalitaires sur le pays. Tout le monde sait que le progrès social et la démocratie ne s'imposent pas par les armes.

Malgré cela, le gouvernement refuse par de prendre en charge la totalité de l'hébergement des exilés. Les communistes du Xème ont remis en décembre dernier à Mme Boutin plus de 1000 pétitions demandant la création de 100 places d'hébergement supplémentaires pour les exilés du 10ème. Mme Boutin s'obstine dans son refus.

Pendant ce temps, plusieurs dizaines d'exilés continuent à coucher dehors dans le jardin Villemin ou sous des porches ou des entrées d'immeubles. De plus, ils sont pourchassés la nuit par la police et leurs duvets ont été confisqués et détruits à plusieurs reprises.

Face à cette situation indigne, les élus communistes viennent d'interpeller le maire du 10ème pour mettre en œuvre sans tarder 3 mesures transitoires:

- la mise à disposition d'une bagagerie permettant de stocker leurs duvets et effets personnels

- l'ouverture, la nuit, des toilettes du jardin Villemin, avec un dispositif de nettoyage chaque matin

- l'installation attendue des nouvelles toilettes, aux abords de la Gare de l'Est, en remplacement des toilettes provisoires implantées depuis 3 ans à l'entrée du jardin.

Bien entendu, les communistes du Xème et leurs élus continueront à alerter les pouvoirs publics sur l'impérieuse nécessité d'accroître les capacités d'hébergement.

URGENCE

pour les mineurs isolés

Ces derniers mois, les associations qui organisent des maraudes recensent mensuellement l'arrivée de près d'une soixantaine de mineurs isolés, principalement d'origine afghane.

Seulement une partie d'entre eux sont pris en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Certains bénéficient d'un hébergement à l'hôtel, sans accompagnement éducatif, contrairement aux obligations légales.

Les autres, de plus en plus nombreux, et malgré des démarches auprès de l'ASE ou du juge des enfants, ne sont pas pris en charge et restent à la rue, faute de places d'accueil suffisantes.

Cette situation est inacceptable et ne doit pas perdurer.

En effet, le code de la famille et de l'aide sociale à l'enfance précise que la protection de l'enfance concerne tous les enfants, quelle que soit leur nationalité.

Cette mission incombe aux conseils généraux qui ont l'obligation de prendre en charge les mineurs à la rue.

C'est pourquoi Alain Lhostis a adressé un courrier à M. Bertrand Delanoë, président du Conseil général de Paris, pour que soient enfin dégagés des moyens supplémentaires afin de permettre l'accueil et le suivi éducatif auxquels ces jeunes mineurs ont droit.



UNE BELLE VICTOIRE POUR LES LIBERTÉS

À l'issue d'une intense campagne de solidarité, le Tribunal de Police de Paris a relaxé le 18 février Lounis, diffuseur bénévole de *l'Humanité*.

Il avait été verbalisé en 2007, devant le marché Dejean (18ème), pour "vente de marchandise sans autorisation" : une amende de 172 euros qu'il avait refusé de payer.

Sa relaxe est un succès pour toutes les personnalités politiques, syndicales, associatives et du monde culturel qui s'étaient mobilisées contre la volonté du pouvoir de criminaliser l'engagement citoyen.



Visite surprise d'Éric Besson

Suite à une visite le 26 février dans le 10ème, Éric Besson, ministre de l'Immigration, a annoncé le lancement d'un groupe de travail consacré aux mineurs isolés qui rendra ses conclusions en juillet prochain. Il a confirmé qu'il pérenniserait l'aide de l'État aux associations agissant en faveur des mineurs étrangers. À suivre de près !